

DÉLIBÉRATION N°DL20260043 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL - MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE "LES QUATRE VENTS" - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

L'article L. 315-10 du code de l'action sociale et des familles, modifié par ordonnance n°2016-1562 du 21 novembre 2016, régit la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médicaux-sociaux et prévoit que :

Le conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux locaux comprend :

- 1° Des représentants de la ou des collectivités territoriales de rattachement ou de leurs groupements,
- 2° Un représentant de la collectivité territoriale d'implantation si elle n'est pas représentée au titre du 1°,
- 3° Un ou des représentants des départements ou, en Corse, de la collectivité de Corse, qui supportent, en tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies,
- 4° Des représentants des usagers,
- 5° Des représentants du personnel,
- 6° Des personnalités qualifiées.

A la suite du renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à la désignation des quatre représentants de la collectivité qui seront appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la structure.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation sauf décision contraire prise à l'unanimité par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 28 voix pour,

11 abstentions M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ;
Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ;
Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ;
Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **de procéder** à ces désignations.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote sont élus :

- Candidatures proposées et nombre de voix obtenues :
- Liste « Avec vous, pour Saint-Chamond » : 28 voix
M. CADEGROS Régis, Mme FREDIERE Michèle, Mme MOIROUD Catherine, Mme VIALON Patricia ,
- Liste "Saint Chamond, verte et solidaire pour une ville apaisée et vivante" : 3 voix

M Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M Julien GIRARD

à l'issue du vote (dont 8 votes blancs « Agir pour les Saint-Chamonnais » et « Du bon sens pour Saint-Chamond ») sont élus :

M. CADEGROS Régis, Mme FREDIERE Michèle, Mme MOIROUD Catherine, Mme VIALON Patricia .

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne